



Zone d'intervention du C.M.P. de Saint-Quay Portrieux

C.M.P. de Saint-Quay Portrieux

35 boulevard Maréchal Foch
22410 Saint-Quay Portrieux
Tel. 02 96 70 31 68 | Fax 02 96 70 31 32
cmp.stquay@fondationbonsauveur.fr
www.fondationbonsauveur.fr

Jours d'Ouverture du CMP Saint-Quay
mardi et jeudi de 9h00 à 17h10

CATP, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, **lundi, mercredi et vendredi** sur prescription médicale sur Paimpol.

Contact hors permanence :

02 96 55 37 40 (CMP de Paimpol)

En cas d'urgence au 02 96 55 61 48 (AMP Paimpol)

Fondation Bon Sauveur | Service Communication | Mai, Janvier 2020

Centre Médico Psychologique de Saint-Quay Portrieux



Centre Médico Psychologique de Saint-Quay Portrieux



Qu'est ce qu'un CMP ?

C'est un lieu :

- d'accueil, d'écoute et d'accompagnement soignant ;
- de consultation médico-psychologique et d'accueil infirmier ;
- de soins à proximité de son domicile.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) constituent le pivot de la prise en charge psychiatrique de pôle.

Ils sont chargés d'organiser :

- les actions de prévention et de diagnostic,
- les soins ambulatoires,
- les interventions à domicile.

C'est à partir de ce pivot que s'organisent les actions extra-hospitalières et que s'élaborent les projets individuels visant à éviter les hospitalisations ou à en réduire la durée.

Qui y intervient ?

Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute :

- **un psychiatre**
(sur rendez-vous le mardi et 1 jeudi sur 2),
- **une assistante sociale**
(sur rendez-vous le mardi après-midi)
- **un psychologue** (le mardi et jeudi)
- **une équipe infirmière**
qui assure l'accueil et les soins infirmiers (le mardi et jeudi)
- **une secrétaire** (le mardi et jeudi)

En cas d'urgence :

En dehors des heures d'ouverture du CMP, et après 18h00, s'adresser aux Urgences du Centre Hospitalier de Paimpol, présence d'une infirmière de l'**Antenne Médico-Psychologique (AMP)** au **02 96 55 61 48**

Qui peut s'adresser au CMP ?

Toute personne souffrant de difficultés psychologiques ou souhaitant venir en aide à une personne en détresse psychologique.



Comment prendre contact ?

- par téléphone ou par courrier,
- se rendre sur place aux jours d'ouverture.

Quelle prise en charge des soins ?

Les soins sont intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale.